

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 22

Absents : 5

- dont suppléés 0

- dont représentés 4

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0 -

- dont abstention 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20170622-D2017196-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2017

Publication : 26/06/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le vingt deux juin à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 16 juin 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

**PRESENTS** : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine et OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, FRELASTRE Jean-Michel PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

**EXCUSES** : Mmes ANDRE Michèle ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à M. FRELASTRE Jean-Michel et BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, M. BULTEL Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. MARTIN Jacques et M. BAGUE Patrice.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. BOUGUYON Yvan.

## Délibération n° 2017/196

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCVUSP AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES UTILISATEURS DE LA RIVIERE UBAYE.**

**VU** le procès verbal d'installation du conseil communautaire du 10 janvier 2017, portant notamment désignation de cinq membres pour siéger au conseil d'administration de l'association des « utilisateurs de la rivière Ubaye et de ses affluents » ;

**CONSIDERANT** que cette association a souhaité évoluer en recentrant son objet sur la fédération des acteurs professionnels et de loisirs de la rivière pour mener à bien des actions de terrain et se positionner comme interlocuteur référent de la filière eau vive auprès des instances publiques ;

**VU** les nouveaux statuts de cette association, qui ramènent à deux le nombre d'élus communautaires siégeant au conseil d'administration ;

**VU** les seules candidatures de Messieurs **Daniel Million-Rousseau et de Patrick Bouvet** ;

**VU** la proposition de la Présidente de procéder au vote à main levée pour élire les deux représentants ;

Le Conseil de Communauté,  
Après délibéré,

- **ACCEPTTE** cette proposition ;
- **DESIGNE** comme représentants au sein du conseil d'administration de l'association « utilisateurs de la rivière Ubaye et de ses affluents » Messieurs **Daniel Million-Rousseau et Patrick Bouvet**.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,



C.C.V.U.S.P

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY

Séance du 22 juin 2017